

Les articles

On peut distinguer trois articles en français : le défini, l'indéfini et le partitif.

DÉFINI

INDÉFINI

PARTITIF

Singularier		Pluriel	Singularier		Pluriel	Singularier		Pluriel
Masculin	Féminin	M./F.	Masculin	Féminin	M./F.	Masculin	Féminin	M./F.
Le (L')	La	Les	<i>Un</i>	<i>Une</i>	<i>Des</i>	Du(De l')	De la	Des

Devant à voyelle ou h muette on met **l'** ou **de l'**

L'article défini est utilisé pour indiquer un élément connu :

Le professeur de français est absent.

La lune est voilée ce soir.

L'article défini est omis dans un certain nombre de cas, par exemple :

- après un adverbe de quantité (Tu mange beaucoup de chocolat. Il mange peu de légumes.)

- dans les phrases négatives (Il n'y a pas de livres. Je n'ai pas d'argent.)

L'article indéfini est utilisé pour indiquer un élément qui n'est pas encore précisée :

Ils ont acheté **une** maison.

Il porte toujours **un** chapeau.

Les articles partitifs indiquent une quantité indéterminée :

Je prends **du** poisson.

Vous voulez **de** la viande ?

Il prend **de l'**eau.

Elle prend **de la** salade.

Nous préférons **des** légumes.

Je ne prends pas **de** poisson.

Nous ne voulons pas **de** viande.

Il ne prend pas **d'**eau.

Elle ne prend pas **de** salade.